Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : N-PENTANE Code du produit : Q1116

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119459286-30-0001

Synonymes : n-Pentane No.-CAS : 109-66-0

No.-CE : 203-692-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) Centre d'information toxicologique: (+41) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 1 H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflam-

mables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
pentane	109-66-0	100
	203-692-4	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter selon les symptômes.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

> élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

: Même avec une métallisation et une mise à la terre appro-Transfert de Produit priées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des

> mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
pentane	109-66-0	VME	600 ppm 1.800 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
pentane		VLE	1.200 ppm 3.600 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
pentane	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	432 mg/kg p.c./jour
pentane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3000 mg/m3
pentane	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	214 mg/kg p.c./jour
pentane	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	643 mg/m3
pentane	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	214 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
pentane	Eau	0,23 mg/l
pentane	Sédiment	1,2 mg/kg
pentane	Sol	0,55 Poids hu-
		mide mg / kg
pentane	Station de traitement des eaux usées	3,6 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

11 / 101

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques [point d'ébullition de type AX < 65 °C (149 °F)] répon-

dant à la norme EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Paraffinique

Seuil olfactif : 990 ppm

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Point de fusion / congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition < 36 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,4 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 7,8 %(V)

Point d'éclair Typique -50 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

404 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

рΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Typique 0,35 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Typique 0,62 mm2/s (0 °C) Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,39

Pression de vapeur 270 hPa (0 °C)

720 hPa (20 °C)

1.570 hPa (50 °C)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 632 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 2,5

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

Taux d'évaporation : 12

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

1

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

Conductivité : 1,1 pS/m

Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 72 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

pentane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

pentane:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Remarques : Légère irritation cutanée.

Insuffisant pour classer.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

pentane:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Remarques : Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

pentane:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

pentane:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.10.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

pentane:

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
pentane	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

pentane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

pentane:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

pentane:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Composants:

pentane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : gazeux

Méthode : OCDE ligne directrice 413

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

pentane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

pentane:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

pentane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,26 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 202 de l'OCDE

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

10,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEL (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 23,7

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: CSEO/DSEO > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOELR: 6,165 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: 10,76 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

pentane:

Biodégradabilité : Biodégradation: 87 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 301 F de l'OCDE Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

pentane:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 171

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

pentane:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Si le produit est répendus au

sol, un ou plusieurs composants peuvent contaminer les

nappes phréatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

pentane:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Composants:

pentane:

Information écologique sup-

plémentaire

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est impro-

bable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Version Date de révision:

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1265 ADR 1265 RID 1265 **IMDG** 1265 IATA 1265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PENTANES **ADR PENTANES** RID **PENTANES IMDG PENTANES**

IATA : PENTANES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN **ADR** 3 RID 3 **IMDG** 3 IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : 1 Code de classification : F1 Étiquettes : 3 (N2) : NST 8963 Solvant

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage ı Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : I Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : I Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : I Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne :

ment

IMDG

Polluant marin :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

non

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 3

Nom du produit : Pentane (tous les isomères)

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Produit non soumis à autorisation (Annexe XIV) selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-Ce produit ne contient pas de subs-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). tances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57). Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5a LIQUIDES

INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR

L'ENVIRONNEMENT

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe A, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Le produit est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC Listé

DSL Listé

IECSC Listé

ENCS Listé

KECI Listé

NZIoC Listé

PICCS Listé

TSCA Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur movenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

tion de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Flam. Liq. 1	H224	Sur la base de données d'essai.	
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
STOT SE 3	H336	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	
Aquatic Chronic 2	H411	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les agents gonflants

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000640	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeUtilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

11.3 17.02.2025 800001001081

tèmes ouverts)Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présen- ter des possibilités d'exposition.	
Méthode d'échantillonna- geTransfert de substance ou de préparation (charge- ment/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoireUtili- sation en tant que réactif de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer-més)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de prépara- tion (chargement/ déchar- gement) à partir de réci- pients ou de grands conte- neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec expo-	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

11.3 17.02.2025 800001001081

sition momentanée maîtri-		
sée		
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe	острюже	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
	P. C. L L C. P	0.4
Part du tonnage européen ut		0,1
Quantités régionales d'utilisa		2,2E+04
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonn		2,2E+04
Tonnage quotidien maximal of		7,2E+04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		300
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestion		
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04		
	nniques au niveau des procédés (à la s	
les rejets	q (a a p (a a	
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc		
	on d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	ur atternate une emcacite typique d'en-	30
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	88
pour atteindre le niveau exigé		00
	on d'épuration publique, traiter les eaux	0
		0
	re le niveau d'élimination de (%):	a la aita
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s ie site
ive pas epandre les boues in	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
		alos
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa estance des eaux usées via une station	96,9

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,9
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,2E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Section 3.1 - Santé

SECTION 3

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
	SCENARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000641		
30000000041		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	re les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeUtilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

11.3 17.02.2025 800001001081

Expositions générales (systèmes ouverts)Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonna- geUtilisation dans des pro- cessus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoireUtili- sation en tant que réactif de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer-més)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionnement-sTransfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de prépara- tion (chargement/ déchar- gement) à partir de réci- pients ou de grands conte- neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées Stockage.Utilisation dans	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Clockage. Clinication dans	Clocker ia substance a finitenear a an systeme ferme.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

11.3 17.02.2025 800001001081

des processus fermés,		
exposition improbableUtili-		
sation dans des processus		
fermés continus avec expo-		
sition momentanée maîtri-		
Sée	Contrôle de lleure estiene de lleurine no	
Section 2.2 La substance est une UVCB	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées	lia é a dama la région.	0.4
Part du tonnage européen uti		0,1
Quantités régionales d'utilisat		3,6E+03
Part du tonnage régional utilis		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonn		7,2
Tonnage quotidien maximal o		360
Fréquence et durée d'utilisa	ation	<u></u>
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		20
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestion		
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesure		
	us des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures tech les rejets	iniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	T
des estimations issues de pro		
	niques sur le site visant à réduire ou li	 mitar las dávarsa.
	l'air et les rejets dans le sol.	initer ies deverse-
	'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Aucun traitement des eaux us	sées nécessaire.	
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	21 1	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé		
	on d'épuration publique, traiter les eaux	0
	re le niveau d'élimination de (%):	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		96,0

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,7E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000642	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions		
	Normales de Température et de Pressior	1)	
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance da	ans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisa			
	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
	spécifié autrement).		
	nnelles affectant l'exposition		
	isation à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de	
la température ambiante (sau			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
tèmes fermés)Utilisation			
dans des processus fer-			
més, exposition improba-			
bleUtilisation dans des pro-			
cessus fermés continus			
avec exposition momenta-			
née maîtriséeUtilisation			
dans des processus fermés			
par lots (synthèse ou for-			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

mulation)	
	Auguno autro mocuro enécifique n'e été identifiée
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)Utilisation	
dans des processus par lots et d'autres processus	
· ·	
(synthèse) pouvant présen-	
ter des possibilités	
d'exposition.	
Procédés par lot à tempéra-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
tures élevéesL'opération	15. changements d'air par heure).
est effectuée à température	
élevée (> 20°C au-dessus	
de la température am-	
biante).Utilisation dans des	
processus fermés par lots	
(synthèse ou formulation)	
Méthode d'échantillonna-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
geUtilisation dans des pro-	
cessus fermés par lots	
(synthèse ou formulation)	
Activités de laboratoireUtili-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sation en tant que réactif de	
laboratoire	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vracTransfert de substance	
ou de préparation (charge-	
ment/ déchargement) à	
partir de récipients ou de	
grands conteneurs, ou vers	
ces derniers, dans des	
installations spécialisées	
Opérations de mélange	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(systèmes ouverts)Mélange	
dans des processus par	
lots pour la formulation de	
préparations et d'articles	
(contacts multiples et/ ou	
importants)	
ManuelTransfert / déver-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sement à partir de conte-	
neursEtablissement non	
spécialiséTransfert de	
substance ou de prépara-	
tion (chargement/ déchar-	
gement) à partir de réci-	
pients ou de grands conte-	
neurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations non	
spécialisées	
Transferts par fûts/ lot-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sEtablissement spéciali-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

séTransfert de substance		
ou de préparation (charge-		
ment/ déchargement) à		
partir de récipients ou de		
grands conteneurs, ou vers		
ces derniers, dans des		
installations spécialisées		
Production ou préparation	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
ou articles par presse à	The same massive operations are storing	
tablettes, compression,		
extrusion ou pastillagePro-		
duction de préparations ou		
d'articles par pastillage,		
compression, extrusion,		
granulation		
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
petits conditionnement-	' '	
sTransfert de substance ou		
préparation dans de petits		
conteneurs (chaîne de		
remplissage spécialisée, y		
compris pesage)		
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
de l'équipementTransfert de		
substance ou de prépara-		
tion (chargement/ déchar-		
gement) à partir de réci-		
pients ou de grands conte-		
neurs, ou vers ces derniers,		
dans des installations non		
spécialisées		
Stockage.Utilisation dans	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	stème fermé.
des processus fermés,		
exposition improbableUtili-		
sation dans des processus		
fermés continus avec expo-		
sition momentanée maîtri-		
sée	Contrôle de lleure estite e de lleur incom	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées	Partie Land Land Color	104
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,4E+03		·
Part du tonnage régional utilisée localement: 1		<u>'</u>
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,4E+03		· · ·
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,1E+04		
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 300		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance duprocess (selon le site	2,5E-02
typique-RMM conformément à la directive européenne sur les sol-	2,3L-02
vants):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	2,00-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	dice, pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	initer les deverse
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	77,2
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	,
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,5E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000643	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).	11 66 4 4 11 141
	nnelles affectant l'exposition
On part du principe d'une util la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
On admet qu'un bon niveau t	de base uniygiene au travair est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systè	
fermés)Utilisation dans des p	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
cessus fermés, exposition im	
probable	
Expositions générales (systè	mes Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)avec une collection	
d'échantillonsUtiliser dans de	S
systèmes confinésUtilisation	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

dans des processus fermés con-	
tinus avec exposition momenta-	
née maîtrisée	
Formation d'une couche - sé-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
chage rapide, durcissement et	15. changements d'air par heure).
autres technologiesL'opération	
est effectuée à température éle-	
vée (> 20°C au-dessus de la	
température ambiante). Utilisation	
dans des processus fermés con-	
tinus avec exposition momenta-	
née maîtrisée	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)Utiliser dans des	
procédés par lots confinésUtilisa-	
tion dans des processus fermés	
par lots (synthèse ou formula-	
tion)	
Formation de film - séchage à	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'airUtilisation dans des proces-	The same modern of company in a did indimination
sus par lots et d'autres proces-	
sus (synthèse) pouvant présen-	
ter des possibilités d'exposition.	
Préparation de matière pour	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
applicationOpérations de mé-	The same and the s
lange (systèmes ou-	
verts)Mélange dans des proces-	
sus par lots pour la formulation	
de préparations et d'articles	
(contacts multiples et/ ou impor-	
tants)	
Pulvérisation (automatique/par	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
robotique)Pulvérisation dans des	The same as the same of the same as the sa
installations industrielles	
ManuelPulvérisationPulvérisation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
dans des installations indus-	
trielles	
Transferts de matièreTransfert	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de substance ou de préparation	
(chargement/ déchargement) à	
partir de récipients ou de grands	
conteneurs, ou vers ces der-	
niers, dans des installations non	
spécialiséesTransfert de subs-	
tance ou de préparation (char-	
gement/ déchargement) à partir	
de récipients ou de grands con-	
teneurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations spéciali-	
Sées	Auguno gutro moguro anácitique plo átá identitián
Application au rouleau, à la spa-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

tule, par écoulementApplication	
au rouleau ou au pinceau	
Trempage, immersion et coula-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
geTraitement d'articles par trem-	
page et versage	
Activités de laboratoireUtilisation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
en tant que réactif de laboratoire	
Transferts de matièreTransferts	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
par fûts/ lotsTransfert / déverse-	
ment à partir de conte-	
neursTransfert de substance ou	
préparation dans de petits con-	
teneurs (chaîne de remplissage	
spécialisée, y compris pesage)	
Production ou préparation ou	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
articles par presse à tablettes,	
compression, extrusion ou pastil-	
lageProduction de préparations	
ou d'articles par pastillage, com-	
pression, extrusion, granulation	
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipementTransfert de subs-	
tance ou de préparation (char-	
gement/ déchargement) à partir	
de récipients ou de grands con-	
teneurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations non spé-	
cialisées	
Stockage.Utilisation dans des	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
processus fermés, exposition	
improbable	
	4 61 1 11 141 1 11 1

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	2,1
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn		2,1
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		110
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion	n des risques):	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0
d'épuration des eaux usées publique (%)	30,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,02.01
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	_,==,==
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	
cales et/ou nationales.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000644	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide,	ide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions		
	Normale	nales de Température et de Pression)		
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-			
tance dans le Mé-	qu'à 100	0%., Sauf indication contraire:,		
lange/l'Article				
Fréquence et durée d'utilisa	ition			
Couvre les expositions quotid	iennes ju	squ'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nelles a	ffectant l'exposition		
On part du principe d'une utili	sation à ι	une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	f indication	on contraire).		
On admet qu'un bon niveau d	e base d'	'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.	
Scénarios contributeurs	Mesure	s de gestion des risques		
Transferts de matière en vracPROC8a		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique l	n'a été identifiée.	
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsPROC3		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Application de produits de net- toyage en systèmes fermésPROC2		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
conteneurs.PROC8b			
Utiliser dans des procédés par lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
confinésPROC4			
Dégraissage de petits objets dans	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
une station de nettoyagePROC13			
Nettoyage avec des laveurs à	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
basse-pressionPROC10		1 /// 1 ////	
Nettoyage avec des laveurs à	Aucune autre mesure spécifique	n'a ete identifiee.	
haute pressionPROC7 ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Augung gutra magura aná sifigua	nla átá idantifiáa	
ManuelSurfacesNettoyagePROCTO	Aucune autre mesure spécifique	n a ete identillee.	
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur	d'un evetàma farmá	
Stockage.	Stocker la substance à l'interieur	d dir systeme femile.	
	rôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB comple	exe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée da	ans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tor	nnes/année):	7,5	
Part du tonnage régional utilisée loc	alement:	1	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		7,5	
Tonnage quotidien maximal du site ((kg/jour):	380	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		20	
Facteurs environnementaux non i	nfluencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce lo	cale:	10	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le	ocale:	100	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles	ocale: s influant sur l'exposition de l'env	100	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p	ocale: s influant sur l'exposition de l'env rocédés (rejet initial avant appli-	100	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des r	ocale: s influant sur l'exposition de l'env rocédés (rejet initial avant appli- risques):	100 /ironnement	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées	ocale: s influant sur l'exposition de l'env rocédés (rejet initial avant appli- risques): issus des procédés (rejet initial	100 vironnement	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des repart des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de gestion	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applirisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques):	100 /ironnement 1 3,0E-05	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applisiques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant	100 /ironnement 1 3,0E-05	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applisiques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant	100 /ironnement 1 3,0E-05	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la so	100 /ironnement 1 3,0E-05	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des repart des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la somme selon les sites, on se fondera sur	100 /ironnement 1 3,0E-05	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la sort selon les sites, on se fondera sur conventionnels.	100 vironnement 1 3,0E-05 0 ource) pour éviter	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés Conditions et mesures techniques	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applicisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la solution les sites, on se fondera sur conventionnels. s sur le site visant à réduire ou li	100 vironnement 1 3,0E-05 0 ource) pour éviter	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés Conditions et mesures techniques ments, les émissions dans l'air et	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applicisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la sort selon les sites, on se fondera sur conventionnels. s sur le site visant à réduire ou lines rejets dans le sol.	100 vironnement 1 3,0E-05 0 ource) pour éviter	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des repets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés Conditions et mesures techniques ments, les émissions dans l'air et danger pour l'environnement causé	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applicisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la sous selon les sites, on se fondera sur conventionnels. s sur le site visant à réduire ou lingues des les ol. par eau douce.	100 vironnement 1 3,0E-05 0 ource) pour éviter	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des repart des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés Conditions et mesures techniques ments, les émissions dans l'air et danger pour l'environnement causé Eviter les déversements de substance	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applicisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la some selon les sites, on se fondera sur conventionnels. s sur le site visant à réduire ou lingues eau douce. ce non diluée dans le réseau des	100 vironnement 1 3,0E-05 0 ource) pour éviter	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des repart des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés Conditions et mesures techniques ments, les émissions dans l'air et danger pour l'environnement causé Eviter les déversements de substance aux usées du site ou les récupérer	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applicisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la sort selon les sites, on se fondera sur conventionnels. s sur le site visant à réduire ou lines rejets dans le sol. par eau douce . ce non diluée dans le réseau des à ce niveau.	100 vironnement 1 3,0E-05 0 ource) pour éviter	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés Conditions et mesures techniques ments, les émissions dans l'air et danger pour l'environnement causé Eviter les déversements de substance aux usées du site ou les récupérer Aucun traitement des eaux usées né	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applicisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la sont selon les sites, on se fondera sur conventionnels. s sur le site visant à réduire ou lines rejets dans le sol. par eau douce . ce non diluée dans le réseau des à ce niveau.	100 vironnement 1 3,0E-05 0 purce) pour éviter miter les déverse-	
Facteur de dilution de l'eau douce lo Facteur de dilution de l'eau de mer le Autres conditions opérationnelles Part des rejets dans l'air issus des p cation des mesures de gestion des repart des rejets dans les eaux usées avant application des mesures de ge Part des rejets dans le sol issus des Conditions et mesures techniques les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent des estimations issues de procédés Conditions et mesures techniques ments, les émissions dans l'air et danger pour l'environnement causé Eviter les déversements de substance aux usées du site ou les récupérer	ocale: s influant sur l'exposition de l'envrocédés (rejet initial avant applicisques): issus des procédés (rejet initial estion des risques): procédés (rejet initial avant sau niveau des procédés (à la sont selon les sites, on se fondera sur conventionnels. s sur le site visant à réduire ou lines rejets dans le sol. par eau douce . ce non diluée dans le réseau des à ce niveau.	100 vironnement 1 3,0E-05 0 ource) pour éviter	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):				
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0			
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):				
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site			
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.				
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0			
d'épuration des eaux usées publique (%)				
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0			
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station				
d'épuration publique) (%) :				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+06			
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):				
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03			
(m3/jour):				
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur				

élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000661		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	

SECTION 2		RATIONNELLES D'U STION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ition		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération			
On part du principe d'une utilis la température ambiante (sau On admet qu'un bon niveau d	f indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestio	on des risques	
Remplissage/préparation de l' partir des fûts ou des contene spécialiséPROC8b		Aucune autre mesure tifiée.	e spécifique n'a été iden-
Procédé automatique en systé més.Utiliser dans des système		Aucune autre mesure tifiée.	e spécifique n'a été iden-
Procédé automatique en systèmes (semi) fer- més.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des systèmes confinésPROC3		Aucune autre mesure tifiée.	e spécifique n'a été iden-

tifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été iden-

Procédé Semi Automatique (par ex.: Application

semi automatique des produits pour les soins et

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	7,5
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	3,8E-03
Tonnage quotidien maximal d	lu site (kg/jour):	1,0E-02
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		365
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des ris	ques
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'er	nvironnement
Part de libération dans l'air er (seulement régional):	n provenance d'une large application	2,0E-02
Part de libération dans les ea application:	ux usées en provenance d'une large	1,0E-06
Part de libération dans le sol	en provenance d'une large application	0

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	mitar las dávers
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter ies deverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	<u> </u>
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,0
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,9E+02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000666	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les agents gonflants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC12 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.9.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation comme propulseur pour substances dures et molles, pour transfert de matériel inclusif, pour mélanger et projeter, durcir, couper, stocker et emballer.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une util	On part du principe d'une utilisation à une température p'excédant pas 20°C au dessus de		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Opérations de mélange (systèmes fer-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. més)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Extrusion et expansion de la masse de Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. polymèreUtilisation d'agents de soufflage dans lafabrication de mousse Rognures et copeauxUtilisation d'agents Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. de soufflage dans lafabrication de mousse

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Collecte et re-traitement des rognures,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
copeaux, etc.Utilisation d'agents de souf-	
flage dans lafabrication de mousse	Auguno gutro moguro anágifique n'o átá identifián
Conditionnement du produitUtilisation d'agents de soufflage dans lafabrication	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de mousse	
Stockage.Utilisation dans des processus	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés continus avec exposition momen-	Addute date mesure specifique tra etc identifice.
tanée maîtrisée	
Opérations de mélange (systèmes fer-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
més)L'opération est effectuée à tempéra-	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
ture élevée (> 20°C au-dessus de la tem-	
pérature ambiante). Utilisation dans des	
processus fermés par lots (synthèse ou	
formulation)	
Stockage intermédiaire du polymèreL'opé-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
ration est effectuée à température élevée	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
(> 20°C au-dessus de la température am-	
biante).Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	
Centrifugation y compris décharge-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
mentL'opération est effectuée à tempéra-	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
ture élevée (> 20°C au-dessus de la tem-	(as is a reference a an par nears).
pérature ambiante). Utilisation dans des	
processus fermés par lots (synthèse ou	
formulation)	
Sèchage et stockageUtilisation d'agents	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de soufflage dans lafabrication de mousse	
Conditionnement pour semi-vracTransfert	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de substance ou de préparation (charge-	
ment/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces	
derniers, dans des installations spéciali-	
sées	
Traitement par chauffageL'opération est	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
effectuée à température élevée (> 20°C	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
au-dessus de la température am-	
biante).Utilisation d'agents de soufflage	
dans lafabrication de mousse	
Formation d'articles en moulesL'opération	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
est effectuée à température élevée (>	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
20°C au-dessus de la température am-	
biante).Utilisation d'agents de soufflage	
dans lafabrication de mousse Découpage par fil chaufféManuelUtilisa-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tion d'agents de soufflage dans lafabrica-	Autonie aune mesure specifique na été luchtifiée.
tion de mousse	
Opérations de mélange (systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
més)Utilisation dans des processus fer-	The same modern of some and read that the same and the sa
més par lots (synthèse ou formulation)	
Remplissage de fûts et de petits condi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 11.3 17.02.2025 Date d'impression 24.02.2025

tionnementsRemplissage/préparation de		
l'équipement à partir des fûts ou des con-		
teneurs.Transfert de substance ou prépa-		
ration dans de petits conteneurs (chaîne		
de remplissage spécialisée, y compris		
pesage)		7 101 1 777 1 41017
Formation de mousseUtilisation d'agents de soufflage dans lafabrication de mousse	Aucune autre mesure spé	ecifique n'a ete identifiee.
CompressionUtilisation d'agents de souf-	Aucune autre mesure spé	écifique n'a été identifiée.
flage dans lafabrication de mousse	·	·
Section 2.2 Contrôle d	e l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la	région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/a		1,5E+03
Part du tonnage régional utilisée localeme		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	•••	1,5E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jou	ır):	1,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation		1,02.0.
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		100
Facteurs environnementaux non influe	ncés nar la destion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	noco par la geomen aco noc	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influ		
Part des rejets dans l'air issus des procéd		1
cation des mesures de gestion des risque		'
Part des rejets dans les eaux usées issus		3,0E-04
avant application des mesures de gestion		0,02 04
Part des rejets dans le sol issus des procé		0
Conditions et mesures techniques au n		
les rejets	iivoda doo procedee (a la e	survey pour evitor
En raisons de pratiques qui diffèrent selon	les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conve	The state of the s	
Conditions et mesures techniques sur		miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les re		
danger pour l'environnement causé par le		
Eviter les déversements de substance nor		
eaux usées du site ou les récupérer à ce r		
Aucun traitement des eaux usées nécessa		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):	<i>31</i> 1	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur	reiet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination		
En cas de rejet vers une station d'épuration		0
usées sur le site pour atteindre le niveau d		
Mesures organisationnelles visant à év	, ,	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles su		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

800001001081 Date d'impression 24.02.2025 11.3 17.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000667	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux Normales de Température et de Pression	•
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Transferts de matière en

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. vrac(systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Transferts par fûts/ lotsEtablis-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. sement spécialiséTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

conteneurs, ou vers ces der-	
niers, dans des installations spé-	
cialisées	
Garnissage d'ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ticles/d'équipement(systèmes	
fermés)Transfert de substance	
ou préparation dans de petits	
conteneurs (chaîne de remplis-	
sage spécialisée, y compris pe-	
sage)	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	Addute adite mesure specifique ira ete identifice.
des conteneurs.Etablissement	
non spécialiséTransfert de subs-	
tance ou de préparation (char-	
gement/ déchargement) à partir	
de récipients ou de grands con-	
teneurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations non spé-	
cialisées	
Expositions générales (systèmes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)Utilisation dans des pro-	
cessus fermés, exposition im-	
probableUtilisation dans des	
processus fermés continus avec	
exposition momentanée maîtri-	
séeUtilisation dans des proces-	
sus fermés par lots (synthèse ou	
formulation)	
Expositions générales (systèmes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ouverts)Utilisation dans des pro-	·
cessus par lots et d'autres pro-	
cessus (synthèse) pouvant pré-	
senter des possibilités	
d'exposition.	
Expositions générales (systèmes	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
ouverts)Température élevéeUti-	15. changements d'air par heure).
lisation dans des processus par	
lots et d'autres processus (syn-	
thèse) pouvant présenter des	
possibilités d'exposition.	
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
deuxième choixTransfert de	Aubune dutte mesure specinque n'à été luchtillee.
substance ou préparation dans	
de petits conteneurs (chaîne de	
remplissage spécialisée, y com-	
pris pesage)	Account a state of a state of the state of t
Maintenance de l'équipe-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
mentTransfert de substance ou	
de préparation (chargement/	
déchargement) à partir de réci-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 11.3 17.02.2025 Date d'impression 24.02.2025

pients ou de grands conteneu		
ou vers ces derniers, dans de		
installations non spécialisées		
Stockage. Utilisation dans des Stocker la substance à l'intérieur d'u		un système fermé.
processus fermés, exposition		
	mprobableUtilisation dans des	
processus fermés continus av		
exposition momentanée maît	ri-	
sée		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		1,6E+02
Part du tonnage régional utilis		6,3E-02
Tonnage annuel du site (tonn		10
Tonnage quotidien maximal o		5,0E+02
Fréquence et durée d'utilisa		,
Rejet continu.	-	
Jours d'émission (jours/année	e):	20
	x non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ı
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):		.,0_ 0_
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):		,,,,
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
	nniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets		, p =
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc	upérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux us		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):	21 1	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé		
	on d'épuration publique, traiter les eaux	0
	re le niveau d'élimination de (%):	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	dustrielles sur les sols naturels.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000668	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spécia- liséTransfert de substance ou de préparation (charge- ment/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spéciali- sées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transfert / déversement à partir de conteneursEtablissement spécialiséTransfert	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

de substance ou prépara- tion dans de petits conte- neurs (chaîne de remplis- sage spécialisée, y compris pesage)	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséTransfert de subs- tance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe- sage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeUtilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentU- sage de lubrifiant pour mo- teurs	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équiva- lentTempérature élevéeU- sage de lubrifiant pour mo- teurs	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Remanufacture des articles de deuxième choixTransfert de substance ou prépara- tion dans de petits conte- neurs (chaîne de remplis- sage spécialisée, y compris pesage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentTransfert de subs- tance ou de préparation (chargement/ décharge- ment) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

des installations non spé-		
cialisées		
Stockage.Utilisation dans	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
des processus fermés,		
exposition improbableUtili-		
sation dans des processus		
fermés continus avec expo-		
sition momentanée maîtri-		
sée	O and a Classical Harris and Classical Harris Construction	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	50
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	2,5E-02
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	6,8E-02
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air er	provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):		
Part de libération dans les ea	ux usées en provenance d'une large	2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol	en provenance d'une large application	2,5E-02
(seulement régional):		
Conditions et mesures tech	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement	•	
Aucun traitement des eaux us		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	
mination de (%):		
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé		
	on d'épuration publique, traiter les eaux	0
	re le niveau d'élimination de (%):	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues inc	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,0E+03	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000669	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 2 if indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoireUtili- sation en tant que réactif de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,4
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100		100
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
' '	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
,	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,9
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,9
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,5E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0,02.00
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	_,=
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	011 140 40 1041
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	plementations lo-
cales et/ou nationales.	gioinomanono io
oulde di ou mullemulos.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	giornoritations to-
Ca.Co Ca Ca Manufactor	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

20000000570	
3000000670	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa au Normales de Température et de Pression	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance d qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de	uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtili-	uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oe Mesures de gestion des risques	uvre. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au	uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oe Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oel Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau or Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2	de base d'hygiène au travail est mis-en-oel Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB e Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.	de base d'hygiène au travail est mis-en-oel Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau or Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilise	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe	identifiée. identifiée. ement 0,1
Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisation de la contribute de la contributeur de la contri	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe disée dans la région: tion (tonnes/année):	identifiée. identifiée. ement 0,1 5
Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisate Part du tonnage régional utilisées	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe disée dans la région: tion (tonnes/année): sée localement:	identifiée. identifiée. ement 0,1 5 5,0E-04
Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisation de la contribute de la contributeur de la contri	Ilisée dans la région: tion (tonnes/année): sée localement: ues/an):	identifiée. identifiée. ement 0,1 5

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Doint continu	
Rejet continu.	205
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	10
	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	0,5
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	0,5
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	89
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001087	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

	T	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit	Controle de l'exposition du consommateur	
Forme physique du produit		
Tome physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Subs-	Sauf indication contraire:	
tance dans le Mé-		
lange/l'Article		
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre les quantités allant jus	squ'à (en g) :	138.000
couvre la zone de contact av		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant		365
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures/évenement): 6		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3 %
d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	
tion comme passe temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation. Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,3 %
pour parquet en bois)	couvre des utilisations nouvent aller juegulà 1 jours/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

d'étanchéité Produits	T
d'étanchéité	
u etanonene	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 25 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
Produito antigol et de dégi	jusqu'à 1,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
de voitures	
ao voltaros	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 %
vrage Dégivreur de serrures	, , . , . , . , . , . , . , .
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
tapio, nottoyant motaaxy	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	T
usage, nettoyant sanitaire,	
nettoyant verrerie)	poure des utilisations pourent aller in-serit 400 iones /
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion. Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
aérosol	course des utilisations nouvent aller inequib. 2 jours/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 14 %
adjavanty	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,02 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,8 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 900 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
motières de aborge et Mas	
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,27 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,02 %
<u>_</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
venns a pase u eau none	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

en solvant avec une teneur	
élevée en particules solides	The state of the s
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 14 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 491 g Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion. Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3 pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 2,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 6 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
agents de décoffrage Liquides	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
, ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,4 %
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 430,00 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Polish en	,
spray (meubles, chaus-	
sures)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,1 %
produits de finition et	
d'imprégnation y compris agents de blanchiment et	
autres adjuvants de fabrica-	
tion	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 45 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 1,00 heures/événement
	Éviter toute utilisation dans une pièce de surface inférieure à
	(m3): 34

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,0E-04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,4E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	0,99
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-03
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	25
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03	
(m3/jour):	
Annual Control of the	and a second of the form

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi- cation contraire.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001089	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQUI	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à sion normales	température et pres-
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre les quantités allant jus	squ'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact ave	ec la peau (cm2) :	857,50
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		4
Exposition (nombre d'heures/		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra	ture ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une p	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

avec effet immédiat	
(spraysd'aérosol)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
(Liant uniquement).	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
· · · ·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 25 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

uniquement)	
uniquement).	source describing assurant aller inscrib 2005 issueden
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	T
	(cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	T
nettoyant verrerie)	And the Charles of th
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Sauf indication contraire: Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

solvants, diluants Bombe	
aérosol	couvre des utilisations nouvent aller juggulà. 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 14 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
quidoo	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
Lubrifiants, graisses et	jusqu'à 0,17 heures/événement
agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,5 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %
nettoyage (y compris pro-	
duits à base de solvants)	
sprays de nettoyage (net-	
toyant tout usage, nettoyant	
sanitaire, nettoyant verrerie)	course des utilisations pouvant aller iuegulà 129 ieurs/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
de flux et fils avec âme en	
flux), produits de flux	
, ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
<u> </u>	1

Section 2.2	ection 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	42
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,1E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,7E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	0,95
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	2,5E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	2,5E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9E+02
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
()	L

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		
cation contraire.		

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001091	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC28, PC39 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.16.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.2	2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	72
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	3,6E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		9,9E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	n provenance d'une large application	0,95
(seulement régional):		
Part de libération dans les ea	ux usées en provenance d'une large	2,5E-02

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-PENTANE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

11.3 17.02.2025 800001001081 Date d'impression 24.02.2025

application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	2,5E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,4E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
	·

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).